



Zones bleues : simplifiez-vous le centre-ville !

PRATIQUE

Les disques bleus sont disponibles à l'accueil de la Mairie et chez certains commerçants.

Des panneaux, sur les trottoirs, vous indiqueront la durée de stationnement :

- courte durée = 20 mn
- durée moyenne = 1h30



Face aux besoins des habitants et des commerçants d'accroître les capacités de stationnement en centre-ville, la municipalité a mis en place des zones de stationnement gratuites mais limitées dites *zones bleues*. Ce système vise à limiter le stationnement sauvage afin de sécuriser et faciliter la circulation des autres automobilistes, cyclistes et piétons.

Reconnaître une zone bleue

Une signalisation spécifique, indiquant la durée maximum autorisée de stationnement est visible sur chaque zone. De plus, les emplacements réservés sont illustrés par un marquage bleu au sol, facilement identifiable.

Le rôle du disque de stationnement

Pour se garer en *zone bleue*, il suffit d'être doté d'un disque de stationnement européen, sur lequel on indique son heure d'arrivée avant de l'apposer derrière son pare-brise, côté trottoir. L'absence de disque ou le dépassement du temps autorisé est considéré comme une infraction au Code de la route et passible d'une amende forfaitaire de 17 €.

Bien que certaines zones de stationnement ne soient pas réglementées, il y va de votre bon sens et de votre expérience de conducteur averti : vous ne devez pas surprendre et ne pas déranger les autres automobilistes ni les autres usagers de la route. Pensez également aux piétons, aux poussettes, qui trop souvent doivent éviter des automobilistes mal stationnés et se mettre en danger.

FÊTE DES PLANTES ET DU TERROIR

Les 6 et 7 avril prochain, la Roseraie revêtira ses habits de printemps, en accueillant dans ses jardins le Salon Floral, organisé par le Lion's Club de Sainte-Adresse.

À cette occasion, pépiniéristes, paysagistes, producteurs bio et spécialistes en décoration extérieure vous exposeront leurs produits et partageront leurs savoir-faire.

Les bénéfices réalisés lors des deux journées seront reversés à l'association JALMALV, qui soutient l'accompagnement des personnes en fin de vie.



LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE

Retour sur la Table ronde environnementale

Ostis ut erastrud min velisi.

**Nonulla oreet, quamcon sequat augiam nos
dio odionse quamcommy nim ipit wisSit alit
init ilit luptatio delenisse cor susciduisim**

Bor alit, suscil utem illa am dunt ex er si blaorerci tat. Met ea feu feui blametu erostrud dit alis nummy nis autat ectet la faccum iure con eu faci ercidui scincillaore minim nim doluptat, conulluptat. Dit digna faci tie con hent lorperit ver aliquam duismolor sum eraesto conse faccum andions equisl ent nim dolumsan vulput velenit niat. Eliscilissi.

Raestrud tatem ver sis del dolorti ncipit ing ex enibh erostrud magnis ex eugait iusculit volor sustrud min voloreet, conulput ing erostis nullandre dolorpe rcipsustie modolorperos ea facincidunt augait, core te vel irillaortis nibh elisis ad tat, quismodolent aliquatet atem nostrud tat. Ut la feuiptum do dolorercidui blamcor sequatis adion enim vel ent doloborem vel dipis dolorper irilit eu faccum iusculit incidunt laore feuis dolobore tisis eriure delit lor in eugait volorpe rcipsustisit diat. Ro eugait lam veliquis delit nonsed dunt